

ATTENTION !!

Les documents ci-après :

- ne concernent que les doctorants inscrits à l'Ecole Centrale,
 - il est **impératif** de prendre contact avec la Scolarité de l'Ecole Centrale
- tél : 02 40 37 25 30 ou d'écrire par email.

Attention à la mise en page des feuilles qui suivent :

Bien vouloir veiller à ce que les première et dernière lignes ne soient pas décalées sur la page suivante.

Dactylographier les documents lorsque vous les complétez.
(pour meilleure lecture et moins de risque d'erreurs...)



ETRANGERS : pour chaque Rapporteur ou Membre du Jury Etranger proposé dans votre dossier joindre leurs CV et publications.

ATTESTATION de FONCTION de tous les Membres EXTERIEURS (à votre ED, à l'Ecole Centrale, aux Collèges doctoraux : Angers, Le Mans, Nantes), c'est-à-dire : rapporteurs et Membres du jury :

Dès réception de votre dossier vierge, communiquer cette attestation par EMAIL aux personnes concernées et leur demander le retour SIGNE par fax, scan ou courrier.

Les joindre à vos propositions de rapporteurs et de jury pour l'examen de votre dossier.

GUIDE pour la REDACTION et la PRESENTATION des THESES à l'usage des Doctorants (2006) :
<http://www.abes.fr/abes/DesktopDefault.aspx?tabindex=3&tabid=561>

ÉCOLE DOCTORALE S T I M (ED 503)

« SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET MATHÉMATIQUES »

Visa du Secrétariat
Scolarité
gestionnaire de ce
dossier

DATE :
Signature :

BORDEREAU D'ENVOI

DOSSIER DE CANDIDATURE présenté par M



SOUTENANCE DE THÈSE DE DOCTORAT

Nom du Directeur de thèse :

Laboratoire :

Nombre de publications :

Financement :

Devenir professionnel :

Visa du Directeur de Laboratoire

Visa du Directeur de l'École Doctorale

Le.....20

Le.....20

→ **Scolarité** →

Professeur J. MARTINEZ

Dossier Transmis à la scolarité gestionnaire du dossier
le :
La Scolarité des Doctorants

Ce dossier doit être rendu au Service Scolarité

CHRONOLOGIE DES OPERATIONS PREALABLES A LA SOUTENANCE DE THESE

10 SEMAINES AVANT, documents à rassembler pour examen par l'Ecole Doctorale :

Le candidat remplit son dossier (noms des rapporteurs, membres du jury, résumé de thèse, date prévue de soutenance).

Le candidat doit prévoir :

- 2 exemplaires de son mémoire (1 ex. sera présenté à l'Ecole Doctorale),
- 2 exemplaires seront transmis aux rapporteurs ([consulter la Scolarité](#))

Le candidat doit joindre la liste de ses publications.

L'ENSEMBLE DE CE DOSSIER DOIT ETRE REMIS AU DIRECTEUR DE RECHERCHE

Le Directeur de thèse soumet le dossier, sous couvert du Responsable de l'équipe de recherche, au Délégué aux Thèses qui réunit son Conseil.

Le Délégué aux Thèses, après approbation par son Conseil, retourne le dossier au Service de la Scolarité de l'Ecole Centrale qui le transmet au Directeur de l'Ecole Doctorale.

6 SEMAINES AVANT :

Le Directeur de l'Ecole Doctorale, après que son Conseil se soit assuré que le dossier est conforme aux textes et ait approuvé le choix des rapporteurs et du jury, le soumet au visa du Directeur de l'Ecole Centrale puis lance l'appel des rapports.

Temps de lecture des rapporteurs : **3 semaines**.

3 SEMAINES AVANT :

Le Directeur de l'Ecole Doctorale, après lecture des rapports et accord du Conseil de l'Ecole Doctorale, approuve l'autorisation de soutenance et transmet le dossier pour décision au Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes et au Président de l'Université de Nantes.

IMPORTANT : dans un souci d'uniformisation, **la couverture** des thèses sera dorénavant établie selon **le modèle ci-joint** et **contrôlée** par le Service de la Scolarité de l'Ecole Centrale.

Formalités à respecter aussitôt la soutenance sont en page 19

à compléter obligatoirement sous cette forme lors de la présentation du dossier de soutenance de thèse

Indications préliminaires et générales

pour chaque rubrique :

- préciser la liste de tous les auteurs avec l'ordre figurant dans la référence (publication, communication, brevet...),
- donner le titre complet de la référence quelle qu'elle soit,
- informer en détail sur le cadre de la publication (titre explicite de la revue, de l'ouvrage de synthèse, des congrès internationaux et nationaux,...)
- renseigner au maximum sur le contenu des publications (nombre et références des pages,...) et des actes de congrès (mêmes données, C.D. – ROM éventuellement,...)

Liste des rubriques pouvant être complétées

1 – Publications dans des revues d'audience internationale à comité de lecture ou articles sélectionnés dans des ouvrages de synthèse

- si publications, indiquer nom de la revue, étapes de la procédure : soumise, acceptée avec modifications mineures, sous-pressé, éditée (dans ce cas : références complètes avec en particulier les références de pages) ;
- si articles dans ouvrages de synthèse, mêmes recommandations mais au lieu de citer la revue, donner les informations concernant le titre de l'ouvrage, la maison d'édition (par ex. Springer, Balkema,...) et les Editeurs associés ;

2 – Publications dans des revues nationales à comité de lecture

(avec les mêmes renseignements que pour les publications internationales)

3 – Communications à des congrès internationaux à comité de sélection et actes publiés

- préciser également l'étape du cheminement : soumise, acceptée, réalisée – avec dans tous les cas des indications claires et complètes sur le titre du congrès, les dates et le lieu de son organisation ;
- si la communication a été effectuée, préciser si elle a été réalisée oralement ou par affiche (poster) (indiquer si le doctorant a lui-même réalisé la présentation) ;
- pour les actes, donner tous les renseignements à ce sujet que ce soit sous forme écrite (textes résumés ou étendus) ou forme C.D. – ROM (dans ce cas, préciser un nombre « équivalent de pages ») ;

4 – Communications à des congrès nationaux et actes publiés

(mêmes informations à apporter que pour les congrès internationaux)

5 – Autres rubriques (à renseigner si cela semble nécessaire)

- colloques sans actes ou avec actes à diffusion restreinte, (sachant qu'en général ce volet n'apporte rien de concret sur le plan de la reconnaissance scientifique) ;
- brevets (dans ce cas, donner toutes les informations nécessaires : date et n° du dépôt, liste ordonnée des auteurs, application nationale ou extension internationale, étape de reconnaissance : proposé, en cours de validation, en exercice effectif ;
- logiciels ayant conduit à une commercialisation (préciser alors tous les éléments d'information) ;
- participation à des contrats de recherche (partenaires industriels, Ministères, Grands Organismes, Contrats Européens,...) avec tous les renseignements détaillés ;
- etc...

**TOUT DOSSIER DE SOUTENANCE DEVRA PRENDRE EN COMPTE CES RECOMMANDATIONS.
DANS LE CAS CONTRAIRE, LE DOSSIER SERA BLOQUE DANS L'ATTENTE DE LA FICHE DUMENT COMPLETEE.**

DEMANDE D'AUTORISATION de SOUTENANCE DE THESE de DOCTORAT

Art. 18 Arrêté du 7 août 2006

ECOLE DOCTORALE de RATTACHEMENT :

☐ STIM (N°503)

Je soussigné(e),

NOM Prénom

Date et lieu de naissance Nationalité

Adresse

Tél. travail Tél. personnel

sollicite de **Monsieur le Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes**,
l'autorisation de présenter une thèse en vue de l'obtention du diplôme de **DOCTORAT**

Titre de la thèse

Discipline dominante

Spécialité

Établissement(s) au sein duquel (desquels) a été préparée la thèse

Date prévue de la soutenance (1) Heure de soutenance

Lieu et salle de soutenance

Signature du candidat : Nantes, le	Avis du Directeur de thèse ☐ Favorable ☐ Défavorable Nantes, le Signature	Avis du Directeur ou du Directeur adjoint de l'Ecole Doctorale ☐ Favorable ☐ Défavorable Nantes, le Signature
---	---	---

Pièces à joindre à cette demande :

- . Une proposition de jury établie et visée par le Directeur de thèse, visée par le Directeur de l'École Doctorale et décidée par le Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes,
- . Une proposition de rapporteurs établie et visée par le Directeur de thèse, visée par le Directeur de l'École Doctorale et décidée par le Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes,
- . Fiches de renseignements de vos membres du jury et rapporteurs extérieurs,
- . Liste de vos publications réalisées (revues, congrès, rapports...),
- . Etat personnel des formations complémentaires suivies visé par votre directeur de thèse (joindre les justificatifs),
- . Votre résumé de thèse avec mots-clés précisant vos noms/prénom, visé par le directeur de thèse, sur papier et par mël à Scolarité,
- . 2 exemplaires de thèse pour l'ED + 2 ex destinés aux rapporteurs (envoyés par le candidat **ou** le secrétariat ED SPIGA : **en convenir**),
- . 2 « formulaires (originaux) d'enregistrement de thèse soutenue » contenant les résumés et mots-clés français et anglais, à déposer signés p.3 avant soutenance accompagnés de leur enregistrement sur support électronique : pour plus de simplicité adressez le à votre scolarité

(1) **7 à 6 semaines** de DELAI MINIMUM OBLIGATOIRE entre la NOMINATION DES RAPPORTEURS et la DATE DE SOUTENANCE de thèse.

PROPOSITION DE JURY* de DOCTORAT
Art. 19 Arrêté du 7 août 2006

ECOLE DOCTORALE de RATTACHEMENT :

☐ STIM (N°503)

Soutenance de thèse de M			Réservé à l'administration		
sur le sujet suivant :					
QUALITE	NOM Prénom Grade	ADRESSE EXACTE des MEMBRES DU JURY <i>Adresse exacte impérative afin de réduire au maximum les délais de transmission des convocations</i>	Professeur	Extérieur	Invité
Directeur de thèse			☐		
Co directeur * ou Co encadrant *			☐	☐	
Co encadrant de thèse *			☐	☐	
Rapporteur			☐	☐	
Rapporteur			☐	☐	
Autre membre			☐	☐	
Autre membre			☐	☐	
Autre membre			☐	☐	
Autre membre **					☐
Membre invité					☐
TOTAL					

* mentionné sur la charte de thèse ** en cas d'absence du co directeur ou du co encadrant

Avis du Directeur de thèse ☐ Favorable ☐ Défavorable Nantes, le Signature	Avis du directeur ou du directeur adjoint de l'Ecole Doctorale ☐ Favorable ☐ Défavorable Nantes, le Signature	Décision du Directeur de l'Ecole Centrale ☐ Accord ☐ Refus Motif Nantes, le Signature Arnaud POITOU
--	---	---

* Le jury comprend entre 3 et 8 membres dont le Directeur de thèse du candidat et AU MOINS pour MOITIE des personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'Etablissement et à l'Ecole Doctorale. La MOITIE du JURY AU MOINS doit être composée de Professeurs ou assimilés (cf verso). S'il s'agit d'une cotutelle, voir les règles particulières s'y rapportant.

Arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du Conseil national des universités

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture,
Vu le décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités, notamment ses articles 4 et 6,

Arrête :

Art. 1^{er} – Sont assimilés aux professeurs des universités, pour l'application des articles 4 et 6 du décret du 16 janvier 1992 susvisé, les personnels titulaires appartenant aux corps ci-après énumérés :

- les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Collège de France ;
- les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle ;
- les professeurs et sous-directeurs de laboratoire du Conservatoire national des arts et métiers ;
- les directeurs d'études de l'Ecole des hautes études en sciences sociales et de l'Ecole pratique des hautes études ;
- les professeurs de l'Ecole nationale des Chartes ;
- les professeurs de l'Institut national des langues et civilisations orientales ;
- les sous-directeurs d'écoles normales supérieures ;
- les astronomes et physiciens régis par le décret n° 86-434 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints ;
- les astronomes titulaires et les astronomes adjoints régis par le décret du 31 juillet 1936 relatif au statut des observatoires astronomiques ;
- les physiciens titulaires et les physiciens adjoints régis par le décret du 25 décembre 1936 relatif au statut des instituts et observatoires de physique du globe ;
- les professeurs de 1^{re} et 2^e catégorie de l'Ecole centrale des arts et manufactures ;
- les directeurs de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ⁽¹⁾.

L'Arrêté du 18 février 1987 (en fait 19 février 1987) a été remplacé par un arrêté du 15 juin 1992 qui vous a été diffusé.

⁽¹⁾ Suite aux informations reçues du Ministère de la Recherche (5 mars 1993), je vous précise ci-après les établissements publics scientifiques et technologiques dont les directeurs de recherche relèvent du décret du 30 décembre 1983 et peuvent par conséquent être assimilés aux professeurs, en application du dernier paragraphe de l'arrêté du 15 juin 1992 :

- CNRS
- INSERM
- INRA
- ORSTOM (IRD)
- INRIA
- CEMAGREF (eaux et forêts)
- INRETS (recherche sur transport et sécurité)
- INED (études démographiques)

De plus ces directeurs de recherche doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- soit avoir enseigné, au cours d'une période et pendant une durée déterminées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, dans un établissement public d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- soit exercer leurs fonctions dans des formations de recherche des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, liées par convention conclue à cet effet entre les organismes de recherche et les établissements publics précités ;
- soit être membre d'un des conseils qui assurent l'administration des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou des composantes des universités ou d'une commission de spécialistes de l'enseignement supérieur.

PROPOSITION DE RAPPORTEURS*

Article 18 de l'arrêté du 7 août 2006

ECOLE DOCTORALE de RATTACHEMENT :

☐ STIM (N°503)

EN VUE D'EXAMINER LA THESE DE DOCTORAT DE :

M

SUR LE SUJET SUIVANT :

NOM Prénom et Grade		ETABLISSEMENT D'EXERCICE <u>Adresse exacte impérative</u> afin de réduire au maximum les délais de transmission.	
Nom Prénom Grade ☐ HDR ☐ Doctorat d'état		Adresse Tél : Fax : Courriel :	
Nom Prénom Grade ☐ HDR ☐ Doctorat d'état		Adresse Tél : Fax : Courriel :	
Nom Prénom Grade ☐ HDR ☐ Doctorat d'état		Adresse Tél : Fax : Courriel :	
Avis du directeur de thèse ☐ Favorable ☐ Défavorable Nantes, le Signature	Avis du directeur ou du directeur adjoint de l'Ecole Doctorale ☐ Favorable ☐ Défavorable Nantes, le Signature	Décision du chef d'établissement ☐ Accord ☐ Refus Motif : Nantes, le Arnaud POITOU	

* **REGLEMENTATION** : ces rapporteurs doivent être **Habilités à Diriger des Recherches, EXTERIEURS** à l'établissement d'inscription du doctorant, à son école doctorale et aux collèges doctoraux UNAM (Angers, Le Mans, Nantes)
Ils peuvent être étrangers (CV à fournir pour justifier équivalence HDR)

NOM – Prénom

TITRE DE LA THESE

Résumé

Mots-clés :

Visa du Directeur de Recherche

Thèse de Doctorat

Prénom NOM

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du
grade de Docteur de l'Ecole Centrale de Nantes
sous le label de L'Université Nantes Angers Le Mans*

École doctorale :

Discipline :

Unité de recherche :

Soutenue le

Titre de la thèse

Sous titre de la thèse ⁽¹¹⁾

JURY

Président :

Rapporteurs :

Prénom NOM, Titre, Etablissement
Prénom NOM, Titre, Etablissement

Examineurs :

Prénom NOM, Titre, Etablissement
Prénom NOM, Titre, Etablissement
Prénom NOM, Titre, Etablissement
Prénom NOM, Titre, Etablissement
Prénom NOM, Titre, Etablissement

Invité(s) :

Prénom NOM, Titre, Etablissement
Prénom NOM, Titre, Etablissement

Directeur de Thèse :

Prénom NOM, Titre, Etablissement

Co-directeur de Thèse ⁽¹³⁾ : Prénom NOM, Titre, Etablissement

Thèse de Doctorat

Prénom NOM

Titre de thèse

Title of thesis (11)

Résumé

Atque, ut Tullius ait, ut etiam ferae fame monitae plerumque ad eum locum ubi aliquando pastae sunt revertuntur, ita homines instar turbinis degressi montibus impeditis et arduis loca petivere mari confinia, per quae viis latebrosis sese convallibusque occultantes cum appeterent noctes luna etiam tum cornuta ideoque nondum solido splendore fulgente nauticos observabant quos cum in somnum sentirent effusos per ancoralia, quadrupedo gradu repentis seseque suspensis passibus iniectantes in scaphas eisdem sensim nihil opinantibus adsistebant et incendente aviditate saevitiam ne cedentium quidem ulli parcendo obtruncatis omnibus merces opimas velut viles nullis repugnantibus avertabant. haecque non diu sunt perpetrata.

Nam quibusdam, quos audio sapientes habitos in Graecia, placuisse opinor mirabilia quaedam (sed nihil est quod illi non persequantur argutiis): partim fugiendas esse nimias amicitias, ne necesse sit unum sollicitum esse pro pluribus; satis superque esse sibi suarum cuique rerum, alienis nimis implicari molestum esse; commodissimum esse quam laxissimas habenas habere amicitiae, quas vel adducas, cum velis, vel remittas; caput enim esse ad beate vivendum securitatem, qua frui non possit animus, si tamquam parturiat unus pro pluribus.

Iam in altera philosophiae parte. quae est quaerendi ac disserendi, quae logikh dicitur, iste vester plane, ut mihi quidem videtur, inermis ac nudus est. tollit definitiones, nihil de dividendo ac partiendo docet, non quo modo efficiatur concludaturque ratio tradit, non qua via captiosa solvantur ambigua distinguantur ostendit; iudicia rerum in sensibus ponit, quibus si semel aliquid falsi pro vero probatum sit, sublatum esse omne iudicium

Mots clés

Abstract

Atque, ut Tullius ait, ut etiam ferae fame monitae plerumque ad eum locum ubi aliquando pastae sunt revertuntur, ita homines instar turbinis degressi montibus impeditis et arduis loca petivere mari confinia, per quae viis latebrosis sese convallibusque occultantes cum appeterent noctes luna etiam tum cornuta ideoque nondum solido splendore fulgente nauticos observabant quos cum in somnum sentirent effusos per ancoralia, quadrupedo gradu repentis seseque suspensis passibus iniectantes in scaphas eisdem sensim nihil opinantibus adsistebant et incendente aviditate saevitiam ne cedentium quidem ulli parcendo obtruncatis omnibus merces opimas velut viles nullis repugnantibus avertabant. haecque non diu sunt perpetrata.

Nam quibusdam, quos audio sapientes habitos in Graecia, placuisse opinor mirabilia quaedam (sed nihil est quod illi non persequantur argutiis): partim fugiendas esse nimias amicitias, ne necesse sit unum sollicitum esse pro pluribus; satis superque esse sibi suarum cuique rerum, alienis nimis implicari molestum esse; commodissimum esse quam laxissimas habenas habere amicitiae, quas vel adducas, cum velis, vel remittas; caput enim esse ad beate vivendum securitatem, qua frui non possit animus, si tamquam parturiat unus pro pluribus.

Iam in altera philosophiae parte. quae est quaerendi ac disserendi, quae logikh dicitur, iste vester plane, ut mihi quidem videtur, inermis ac nudus est. tollit definitiones, nihil de dividendo ac partiendo docet, non quo modo efficiatur concludaturque ratio tradit, non qua via captiosa solvantur ambigua distinguantur ostendit; iudicia rerum in sensibus ponit, quibus si semel aliquid falsi pro vero probatum sit, sublatum esse omne iudicium

Key Words

ECOLE CENTRALE DE NANTES

Année Universitaire 2015/2016

ECOLE DOCTORALE de RATTACHEMENT :

☐ STIM (N°503)

Attestation à remplir par les MEMBRES DES JURYS et les RAPPORTEURS DE THESE
extérieurs à l'Ecole Doctorale, à l'établissement d'inscription et aux collèges doctoraux

NOM :

Prénom :

Adresse **administrative** :

Tél :

Fax :

email :

FONCTIONS EXERCEES :

- H.D.R. ou Docteur d'Etat : (1)

OUI

-

NON

- Professeur d'Université : (1)

OUI

-

NON

[N° Section CNU :](#)

- Etes-vous Docteur ? (1)

OUI

-

NON

Etablissement :

Université de :

Je soussigné :

accepte d'être :

RAPPORTEUR

et/ou

MEMBRE DU JURY

pour la thèse de M

et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus énoncés.

A

, le

Signature,

(1) Rayer les mentions inutiles.

«

À FOURNIR OBLIGATOIREMENT EN 2 EXEMPLAIRES POUR TOUTE SOUTENANCE DE
THÈSE REMISE SOUS FORME PAPIER, QUE CETTE THÈSE SOIT OU NON REPRODUITE (*)

ÉTABLISSEMENT
ECOLE DOCTORALE

À REMPLIR EN MAJUSCULES PAR L'ÉTUDIANT

1. AUTEUR *
NOM DE NAISSANCE

PRÉNOM(S)

NOM D'USAGE
NOM FIGURANT SUR LA
PUBLICATION, si différent des deux
précédents

DATE DE NAISSANCE (Format JJMMAAAA)

2. ADRESSE

N° et RUE

CODE POSTAL

PAYS

VILLE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE (facultatif)

3. DATE DE SOUTENANCE

ANNÉE (AAAA)

MOIS (MM)

4. DIRECTEUR DE THÈSE

SPÉCIALITÉ

NOM

PRÉNOM(S)

5. TYPE DE DOCTORAT : COCHER LE TYPE DE DOCTORAT

☐ THÈSE DOCTORAT

☐ THÈSE D'EXERCICE

☐ THÈSE DOCTORAT D'ÉTAT

DISCIPLINE

6. INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES :

Nombre de volumes :

Nombre total de pages :

Nombre de références bibliographiques :

AUCUN TEXTE MANUSCRIT N'EST ADMIS. DACTYLOGRAPHIER OU COLLER LE TEXTE IMPRIMÉ DANS LES ZONES PRÉVUES.

TITRE DE LA THÈSE EN FRANÇAIS : Transcrire en toutes lettres les symboles spéciaux.

(*) Les informations demandées sur ce formulaire sont destinées, à l'exception de l'adresse, à la constitution du catalogue collectif du Sudoc. Le Sudoc a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (arrêté du 10 septembre 1991 : publié au Journal Officiel du 1^{er} octobre 1991).

Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78 – 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ne concerne que les informations de la première page de ce formulaire. Il peut s'exercer auprès de : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur – BP 84308 / 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 www.abes.fr.

RESUMÉ DE LA THÈSE EN FRANÇAIS

Chaque cadre doit contenir un résumé de 1700 caractères maximum, espaces compris. En cas de dépassement, la coupure sera automatique.

Le doctorant adresse son texte sous forme électronique (voir observ/demande de soutenance) selon les recommandations de la bibliothèque

RESUMÉ DE LA THÈSE EN ANGLAIS

TITRE DE LA THÈSE EN ANGLAIS : Transcrire en toutes lettres les symboles spéciaux

1
2
3
4

5
6
7
8

☐ **OUI**, la thèse est diffusable dans le respect des droits à l'image, droits d'auteurs et droits voisin :

☐ En texte intégral

☐ Après retrait des œuvres ou extraits significatifs d'œuvres protégées et signalées comme telles dans la thèse

☐ **NON** : préciser obligatoirement

☐ Je n'autorise pas la diffusion de ma thèse sur Internet après sa numérisation

☐ Je n'autorise pas la reproduction de ma thèse aux frais de l'Etat sous forme de microfiches

--

ÉTABLISSEMENT

☐ NON

☐ OUI : thèse confidentielle JUSQU'EN (préciser obligatoirement)

- ☐ Pas de correction demandée
- ☐ Thèse corrigée dans le délai de 3 mois après la soutenance
- ☐ Thèse non corrigée dans le délai de 3 mois après la soutenance

APRÈS VÉRIFICATION, DATE et CACHET DU SERVICE DE DOCTORAT

À REMPLIR PAR LA BIBLIOTHÈQUE

CATALOGAGE DE LA THÈSE ASSURÉ PAR LA BIBLIOTHEQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

LOCALISATION DE L'EXEMPLAIRE ORIGINAL :

RCR NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA THESE

Composé de 12 caractères : les 4 premiers indiquent l'année de soutenance, les 4 suivants l'établissement, les 4 derniers correspondent à un numéro séquentiel

DISCIPLINE (telle qu'elle est indiquée sur la page de titre de la thèse.)

INDEXATION RAMEAU

1
2
3
4
5

INDEXATION LIBRE

1
2
3
4

REPRODUCTION

☐

NON

☐

OUI : Thèse reproductible sous forme de microfiches. Transmission d'un exemplaire accompagné du formulaire à l'Atelier national de reproduction de

☐

Lille

☐

Grenoble

☐

OUI : Thèse diffusable sur Internet

☐

En texte intégral

☐

Après retrait des œuvres ou extraits significatifs d'œuvres protégées et signalées comme telles dans la thèse

DATE ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

20..... – DOCTORAT - Ecole Doctorale «.....» de NANTES – NOM Prénom



Centrale
Nantes

Bordereau d'envoi le.....
à

Service SCOLARITE

Ecoles Doctorales SPIGA / STIM

✉ Mme E. BOUTIN (F. PALVADEAU en cas d'absence, p 2531)

☎ 02 40 37 25 30

E.Mail : Edith.Boutin@ec-nantes.fr

OBJET : votre tirage de thèse.

Nombre	Désignation des pièces	Observations
1	- bon de commande pour tirage à l'Ecole Centrale	<u>Dès réception de cet envoi, veuillez nous transmettre :</u> - par email à Edith Boutin (<i>ci-dessus</i>) ou nous faxer au 02 40 37 68 31 votre couverture de thèse définitive recto-verso, établie suivant modèle de votre dossier vierge de soutenance, pour contrôle et attribution du n° d'enregistrement au sein de votre Ecole Doctorale - un enregistrement « pdf » de votre thèse définitive sur CD (à poster ou déposer) Pour tirage des 2 exemplaires de votre thèse définitive : - 1 ex. destinés à la Bibliothèque de l'Ecole Centrale, - 1 ex. pour le stock (imprimerie de l'Ecole Centrale) Ces 2 exemplaires sont à transmettre au Service Scolarité dans un délai d'un mois aussitôt votre soutenance <u>L'attestation de réussite vous sera remise après : validation du dépôt de mémoire de thèse .</u>
1	- demande de coordonnées	